collaboration dans le cas des débiteurs à faible revenu, dont les problèmes sont souvent moins complexes que ceux des pays à revenu intermédiaire.

M. Conable a déclaré au Comité qu'il avait l'intention de coopérer davantage avec le directeur général du Fonds. Cette collaboration lui permettrait d'aborder plus aisément le problème des divergences et éviterait qu'on ne prenne des initiatives qui s'annulent l'une l'autre. Néanmoins, chacune des institutions continuera d'aborder les problèmes dans sa perspective propre, ce qui risque d'être source d'inefficacités et de difficultés dans les pays d'accueil.

Ces divergences doivent, en dernière analyse, être résolues par les gouvernements membres eux-mêmes, bien que cela ne soit jamais facile lorsqu'il s'agit d'institutions internationales dont l'autorité n'est pas toujours claire. Le Comité recommande que le gouvernement canadien prenne position en faveur d'une collaboration plus étroite entre le FMI et la Banque mondiale. Il devrait ordonner à ses administrateurs au Fonds et à la Banque de profiter de toutes les occasions possibles pour demander aux deux organisations de poursuivre des politiques complémentaires, tout en reconnaissant la perspective de chacune d'entre elles. De plus, le gouvernement canadien pourrait faire pression en vue de la mise sur pied d'un organisme officiel de coordination, par exemple d'un comité mixte Banque/Fonds, qui énoncerait les politiques d'ajustement et de prêts et assurerait la coordination des dossiers communs auprès des banques commerciales.

La collaboration entre la Banque et les banques régionales de développement

Le Comité estime que les mêmes principes doivent s'appliquer aux relations entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Compte tenu de la rareté des ressources, les prêts devront se renforcer mutuellement. Il existe déjà une certaine spécialisation des fonctions, les banques régionales s'occupant surtout du financement des projets. Les membres de la Banque mondiale et des banques régionales coopèrent déjà dans une certaine mesure, mais comme les plus importants pays en voie de développement n'ont pas les mêmes droits de vote au sein des banques régionales de leur région qu'à la Banque mondiale, il est possible que des décisions contradictoires soient prises.

Des représentants de la Banque interaméricaine de développement (BID) ont dit au Comité qu'ils s'efforçaient de coordonner leur travail avec celui de la Banque mondiale à l'occasion de réunions périodiques et de sessions d'échange d'informations, en participant aux travaux de groupes consultatifs et en assurant la représentation des gouvernements membres dans les conseils et lors de négociations de reconstitution. Mais dans le passé, il y a également eu des problèmes, notamment entre la Banque mondiale et la BID. Le Comité estime qu'il s'agit là d'une question extrêmement délicate et pense qu'il y aurait matière à amélioration. Nul ne conteste le fait que les banques multilatérales de développement (BMD) doivent établir entre elles des relations de travail étroites et constructives.

Les représentants du gouvernement canadien au sein des banques multilatérales de développement devraient être chargés de réclamer une coordination plus étroite entre ces banques et la Banque mondiale, en fonction des points forts et de la spécialisation des organismes respectifs.